



Aix en Provence

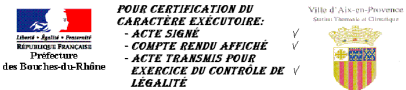
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2014-270

Séance publique du

29 septembre 2014

Présidence de **Maryse JOISSAINS MASINI**
Maire d'Aix-en-Provence Président de la
Communauté du Pays d'Aix

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : A013-211300017-20140929-51672-DE-1-1_0
Date de signature : 30/09/2014
Date de réception : mardi 30 septembre 2014
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓

OBJET : CRÉATIONS ET SUPPRESSIONS D'EMPLOI A L'EFFECTIF MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX EN PROVENCE: EXÉCUTION DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE DU 27 JUIN 2014

Le 29 septembre 2014 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 23/09/2014, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Christine BERNARD, Madame Odile BONTHOUX, Madame Patricia BORRICAND, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Monsieur Claude MAINA, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET à Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Sylvain DIJON, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jacques AGOPIAN.

Secrétaire : S. DIJON

Madame Maryse JOISSAINS MASINI donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Finance - Programmation -
Informatique et RRH
Département Ressources et Relations
Humaines

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 SEPTEMBRE 2014

Nomenclature : 4.1

Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

RAPPORTEUR : Madame Maryse JOISSAINS MASINI

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : CRÉATIONS ET SUPPRESSIONS D'EMPLOI A L'EFFECTIF MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX EN PROVENCE: EXÉCUTION DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE DU 27 JUIN 2014- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La présente délibération est destinée à mettre à jour le tableau des effectifs municipaux en tenant compte des différents mouvements concernant la gestion administrative du personnel à savoir :

I / CREATIONS, SUPPRESSIONS D'EMPLOIS DANS LE CADRE DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE :**Détachement suite à reclassement pour inaptitude physique :**

La Commission Administrative Paritaire du 27 juin 2014 a examiné la situation de deux agents municipaux déclarés inaptes à leurs fonctions par le Médecin expert agréé et s'est prononcée sur leur reclassement sur un poste compatible avec leur état de santé.

En application de l'article 83 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ces agents sont détachés dans un cadre d'emplois et un grade correspondant aux nouvelles fonctions exercées.

Par conséquent, en vue de permettre l'exécution de la Commission Administrative Paritaire du 27 juin 2014 portant sur le reclassement de deux agents, il convient de procéder à la création des emplois suivants :

- création d'1 emploi d'Adjoint Administratif de 2^{ème} classe,
- création d'1 emploi d'Adjoint Administratif principal de 2^{ème} classe.

Ces créations d'emploi à l'effectif de la Ville prennent effet le 1^{er} juin 2014.

Intégration suite à reclassement pour inaptitude physique :

En application de l'article 83 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, la Commission Administrative Paritaire du 27 juin 2014 a examiné la situation de deux agents intégrés suite à reclassement pour inaptitude physique dans leurs cadres d'emplois de détachement.

- Par conséquent, il convient de procéder aux suppressions des emplois suivants :
- suppression d'un emploi d'adjoint technique de 1^{ère} classe,
 - suppression d'un emploi de brigadier chef principal.

Ces suppressions d'emploi à l'effectif de la Ville prennent effet le 1^{er} juillet 2014.

Intégration directe dans un autre cadre d'emplois :

La commission administrative paritaire du 27 juin 2014 a examiné la situation de deux agents intégrés directement dans un autre cadre d'emplois que leur cadre d'emplois d'origine.

- Par conséquent, il convient de procéder à la création des emplois suivants :
- création d'un emploi d'adjoint administratif de 2^{ème} classe,
 - création d'un emploi de technicien principal de 2^{ème} classe,

- Par conséquent, il convient de procéder à la suppression des emplois suivants :
- suppression d'un emploi d'adjoint du patrimoine de 2^{ème} classe,
 - suppression d'un emploi de rédacteur principal de 2^{ème} classe,

Ces suppressions d'emploi à l'effectif de la Ville prennent effet le 1^{er} juillet 2014.

Avancements de grade et promotions internes :

En vue de permettre l'exécution de la Commission Administrative Paritaire du 27 juin 2014 portant sur l'examen des avancements de grade et promotions internes de fonctionnaires territoriaux et considérant les postes vacants au tableau des effectifs, il convient de procéder à un certain nombre de créations et de suppressions d'emplois qui seront effectives (sauf indications contraires) à compter du **1^{er} janvier 2014**.

CATEGORIE B			
GRADE	CREATION S	SUPPRESSIONS	INCIDENCES
REDACTEUR PRINCIPAL 1ERE CLASSE		1	<i>Suppression</i> d'1 emploi de Rédacteur Principal de 1 ^{ère} classe suite à nomination au grade d'Attaché

CATEGORIE C			
GRADE	CREATIONS	SUPPRESSIONS	INCIDENCES

ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE		2	Suppression de 2 emplois d'Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe suite à nomination au grade de Rédacteur
ADJOINT ADMINISTRATIF DE 1ERE CLASSE		2	Suppression de 2 emplois d'Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe suite à nomination au grade de Rédacteur
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL		1	Suppression d'1 emploi d'Agent de maîtrise principal suite à nomination au grade de Technicien principal 2 ^{ème} classe
AGENT DE MAITRISE	2		Création de 2 emplois d'Agent de maîtrise
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE		5	Suppression de 5 emplois d'Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe suite à nomination au grade d'Agent de maîtrise
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE		3	Suppression de 3 emplois d'Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe suite à nomination au grade d'Agent de maîtrise
ADJOINT TECHNIQUE DE 1ERE CLASSE	21		Création de 21 emplois d'Adjoint technique de 1 ^{ère} classe
ADJOINT TECHNIQUE DE 2EME CLASSE		21	Suppression de 21 emplois d'Adjoint technique de 2 ^{ème} classe suite à nominations au grade d'Adjoint technique de 1 ^{ère} classe
ADJOINT DU PATRIMOINE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE		2	Suppression de 2 emplois d'Adjoint du Patrimoine principal de 1 ^{ère} classe suite à nomination au grade d'Assistant de conservation et retrait d'un poste d'avancement
ADJOINT DU PATRIMOINE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	1		Création d'1 emploi d'Adjoint du Patrimoine de 2 ^{ème} classe
ATSEM PRINCIPAL 1ERE CLASSE	2		Création de 2 emplois d'ATSEM Principal de 1 ^{ère} classe
ATSEM PRINCIPAL 2EME CLASSE	2		Création de 2 emplois d'ATSEM principal de 2 ^{ème} classe
ATSEM DE 1ERE CLASSE		2	Suppression de 2 emplois d'ATSEM de 1 ^{ère} classe suite à nomination au grade d'ATSEM Principal de 2 ^{ème} classe
GARDIEN DE POLICE MUNICIPALE		2	Suppression de 2 emplois de Gardien de police municipale suite à nomination au grade de Brigadier

L'incidence financière résultant de l'ensemble de ces nominations s'élève pour la Ville pour le présent exercice et toutes charges comprises à **32 957€ (trente- deux mille neuf cent cinquante- sept euros)**, somme imputable au budget de la Ville sur les lignes 64 111 « rémunération principale du personnel titulaire » qui présente les disponibilités nécessaires.

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

- **DECIDER** de l'ensemble de ces créations et suppressions d'emplois à l'effectif de la Ville qui prendront effet à compter du **1^{er} juin et 1^{er} juillet 2014** pour les agents reclassés et du **1^{er} janvier 2014** pour les avancements de grade et les promotions internes.

II- REUSSITE CONCOURS :

GRADE	CREATIONS	SUPPRESSIONS	INCIDENCES
REDACTEUR PRINCIPAL 2 ^{ème} CLASSE	2	2	Création de 2 emplois de Rédacteur Principal de 2 ^{ème} classe Suppression de 1 emploi de Rédacteur, et 1 emploi d'Adjoint Administratif de 2 ^{ème} classe à compter du 1 ^{er} Septembre 2014

III- REINTEGRATION DE DROIT APRES DISPONIBILITE :

GRADE	CREATION	SUPPRESSION	INCIDENCES
ATSEM de 1 ^{er} classe	1	1	Création de 1 emploi d'ATSEM DE 1 ^{er} classe Suppression de 1 emploi d'Agent social de 2 ^{ème} classe vacant à l'effectif A compter du 26 Août 2014

IV – RECRUTEMENT : PLAN DE RECRUTEMENT 2014

GRADE	CREATIONS	SUPPRESSION	INCIDENCES
Professeur d'Enseignement Artistique de classe normale à temps complet	3	3	Création de 3 emplois de Professeur d'Enseignement Artistique de classe normale à temps complet à compter du 1 ^{er} Septembre 2014 Suppression de 3 emplois de Professeur d'Enseignement Artistique hors classe vacant à l'effectif A compter du 1 ^{er} Septembre 2014
Rédacteur Principal de 2 ^{ème} classe	1		Création d'un emploi de Rédacteur Principal de 2 ^{ème} classe A compter du 1 ^{er} Septembre 2014

V – DISPOSITIF DE RESORPTION DE L'EMPLOI PRECAIRE EN APPLICATION DE LA LOI 2012-347 DU 12 MARS 2012

Nomination en contrat à durée indéterminée

GRADE	CREATIONS	SUPPRESSION	INCIDENCES
Professeur d'Enseignement Artistique de classe normale	1		Création de 1 emploi de professeur d'enseignement artistique de classe normale à temps incomplet (56%) contractuel à durée indéterminée à compter du 12 mars 2012
Assistant d'Enseignement Artistique principal de 2 ^{ème} classe	1		Création de 1 emploi d'Assistant d'enseignement Artistique principal de 2 ^{ème} classe à temps incomplet (30%) contractuel à durée indéterminée à compter du 12 mars 2012
Assistant d'Enseignement Artistique	2		Création de 2 emplois d'Assistant d'Enseignement Artistique à temps incomplet (25%) et (30%) contractuel à durée indéterminée à compter du 12 mars 2012

Nomination stagiaire

GRADE	CREATIONS	SUPPRESSION	INCIDENCES
ATTACHE	1	1	Création d'un emploi d'Attaché Suppression d'un emploi d'attaché Principal A compter du 1 ^{er} Novembre 2014

Technicien Principal 2 ^{ème} classe	1	1	Création d'un emploi de Technicien Principal de 2 ^{ème} classe Suppression d'un emploi d'adjoint technique de 2 ^{ème} classe à compter du 1 ^{er} Novembre 2014
---	---	---	--

Transformation de poste

GRADE	CREATIONS	SUPPRESSION	INCIDENCES
Professeur d'Enseignement Artistique de classe normale à temps non complet	1	1	Création d'un emploi de Professeur d'Enseignement Artistique de classe normale à temps non complet 44% (7 heures hebdomadaires) Suppression d'un emploi de Professeur d'Enseignement Artistique de classe normale à temps non complet 31,5% (5 heures hebdomadaires) A compter du 1 ^{er} Septembre 2014 Aucune incidence financière

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

DECIDER de l'ensemble de ces créations et suppressions d'emplois à l'effectif de la ville dont l'incidence financière s'élève pour la Ville et pour l'exercice 2014 toutes charges comprises à 85080 €, (quatre-vingt-cinq mille quatre-vingt euros); qui présente les disponibilités nécessaires.

Ces sommes sont imputables au budget 2014 sur le chapitre 920 20- 64 111 « rémunération principale du personnel titulaire » et sur le chapitre 920 20- 64131 « rémunération principale du personnel non titulaire »

DL.2014-270 - CRÉATIONS ET SUPPRESSIONS D'EMPLOI A L'EFFECTIF MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX EN PROVENCE: EXÉCUTION DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE DU 27 JUIN 2014-

Présents et représentés	: 54
Présents	: 51
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 54
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Reine MERGER

Compte-rendu de la délibération affiché le : 30/09/2014
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)